

De nos jours, face à un marché du travail qui évolue constamment, la formation continue peut être très bénéfique. **Elle est particulièrement importante pour les personnes à besoins spécifiques, à cause de leur accès à l'éducation souvent restreint.**

La formation continue professionnelle

Elle offre différentes possibilités d'obtenir un diplôme: on peut, par exemple, **faire son baccalauréat et obtenir le diplôme de fin d'études secondaires** à travers des cours du soir ou le « e-bac » ou bien **acquérir un bac secondaire technique ou un diplôme universitaire** à travers une formation à distance. Ces mesures de formation continue sont coordonnées par le Service de la formation professionnelle du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Les cours de perfectionnement dans le cadre de l'exercice d'une profession

Ils sont organisés principalement par les chambres professionnelles, les institutions en charge de la profession respective, les centres de recherche et quelques associations du secteur privé reconnues. En principe, l'offre de cours s'adresse bien sûr à chaque personne intéressée. Il est toutefois conseillé de s'adresser toujours à l'organisateur respectif afin de **clarifier si le cours répond aux besoins spécifiques du demandeur** ou s'il est nécessaire et possible de l'adapter par divers aménagements.

Efforts d'adaptation des prestataires et collaboration

Nous constatons que les prestataires des formations font des efforts pour s'adapter aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap. Ainsi, la chambre des salariés travaille a travaillé sur un **concept commun** avec le département pour salariés handicapés de l'OGB-L et Info-Handicap afin de **rendre son offre de formation accessible à tout le monde.**

La formation continue personnelle

Dans le cadre de la formation continue personnelle, il existe également une multitude d'offres. Les personnes en situation de handicap ne devraient surtout pas hésiter de **s'adresser tout d'abord aux organisateurs des cours « standard » et de clarifier avec eux leurs besoins** pour voir si une participation est possible.

Quelques offres de formation spécialement conçues pour répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap

L'Institut pour déficients visuels (IDV) offre des cours pour personnes atteintes d'une déficience visuelle en matière d'informatique, de l'écriture en Braille, des loisirs et de l'autonomie.

La « **Hörgeschädigten Beratung** » est le centre d'accueil pour toute personne malentendante ou sourde nécessitant des renseignements sur des formations accessibles.

En ce qui concerne la formation continue des personnes avec des troubles d'apprentissage, la commune de Bettembourg possède une expérience de plusieurs années. Le **Centre multimédia de Bettembourg** accueille régulièrement des personnes en situation de handicap mental pour des cours d'informatique et des cours d'initiation à la photographie.

Selon la loi du 24 octobre 2007, les salariés, les indépendants et les personnes exerçant une profession libérale, ont droit à un congé de formation maximal de 80 jours pendant leur carrière professionnelle. Le 16 décembre 2011, cette loi a été adaptée afin de **permettre aux personnes atteintes d'une maladie évolutive, sous certaines conditions, de profiter d'un congé de formation qui n'est pas limité à ces 80 jours.**



Références juridiques

- § Code du travail - Livre V, Titre IV - Chapitre 2 Formation professionnelle continue.
- § Loi du 24 octobre 2007 portant création d'un congé individuel de formation.
- § Loi du 16 décembre 2011 portant modification 1. de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées ; 2. du Code du Travail ; 3. de la loi modifiée du 31 juillet 2006 portant introduction d'un Code du travail.



À qui puis-je m'adresser?

**Commune de Bettembourg –
Centre Multimédia**
42, route de Mondorf
L-3260 Bettembourg
☎ (+352) 26 51 44 31
Fax (+352) 26 51 44 30

Hörgeschädigten Beratung SmH
72, rue des Prés
L-7333 Steinsel
☎ (+352) 26 52 14 60
Fax (+352) 26 52 14 62
<http://www.hoergeschaedigt.lu>

**Institut national pour le développement de la
formation professionnelle continue (INFPC)**
12-14, avenue Emile Reuter
L-2420 Luxembourg
☎ (+352) 46 96 12 - 1
Fax (+352) 46 96 20
<http://www.infpc.lu>
<http://www.lifelong-learning.lu>

Institut pour Déficients Visuels
17a, route de Longwy
L-8080 Bertrange
☎ (+352) 45 43 06 - 1
(+352) 45 43 06 - 500 (M. Frank Groben)
Fax (+352) 45 43 06-700
<http://www.idv.lu>

**Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance
et de la Jeunesse -
Service de la formation professionnelle**
29, rue Aldringen
L-2926 Luxembourg
☎ (+352) 247 - 85 100
Fax (+352) 247 - 85 113
<http://www.men.public.lu>



Documents et formulaires

- Informations sur la formation par internet « E-Bac » :
<http://www.guichet.public.lu/citoyens/de/enseignement-formation/formation-adultes/diplomante/e-bac/>

